

DEPARTEMENT
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

066/2025

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Stationnement pour déménagement – 6 Boulevard Jean Jaurès

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;
Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
Vu la demande de Madame Anne DEGRAIS – 6 Boulevard Jean Jaurès – 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY ;
Considérant qu'il est nécessaire de régler le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons, afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement, 6 Boulevard Jean Jaurès, le samedi 15 janvier 2025 de 09h00 à 11h00 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement au 6 Boulevard Jean Jaurès, le samedi 15 janvier 2025 de 09h00 à 11h00, Madame Anne DEGRAIS est autorisée à stationner 1 camion de 20m3 à cheval sur le trottoir au droit du 6 Boulevard Jean Jaurès ;

Article 2 : Pendant la durée du déménagement, la chaussée sera rétrécie et les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face ;

Article 3 : La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité et doit être mise en place avant le début du déménagement ;

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 28 janvier 2025

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
Publié ou notifié le 0 5 FEV. 2025

Par délégation du Maire,
l'Adjoint,



Philippe SEGUIN

Date de mise en ligne sur le site internet : **0 7 FEV 2025**